

## Réglementation :

- les Jussies sont interdites à la vente, à l'introduction, à l'utilisation (arrêté ministériel du 2 mai 2007)

## A Faire :

- Ramasser à l'époussette les fragments après arrachage ou fauchage de berges.

## A Eviter :

- Le traitement chimique est réglementé en bord de cours d'eau et il n'y a plus d'herbicide homologué en cours d'eau.
- Le gyrobroyage fragmente en petit morceau les plantes, rendant impossible leur récupération.



## Combien ça coûte ?

Techniques	unité	Coût €	Référence
Arrachage manuel	m <sup>2</sup>	0,8 à 1,2	Cemagref
Arrachage mécanique*	m <sup>2</sup>	2,3 à 4,5	Cemagref

\*en fonction du volume extrait

## Contacts & liens spécifiques

[www.parc-ballons-vosges.fr](http://www.parc-ballons-vosges.fr)

<http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/jussie.pdf>

[http://www.cps-skew.ch/francais/info\\_plantes\\_envahissantes.htm](http://www.cps-skew.ch/francais/info_plantes_envahissantes.htm)

<http://www.ame-lr.org/publications/espaces/jussies2002/>

Plaquette plantes invasives Agence de l'eau Rhin-Meuse [http://www.eau-rhin-meuse.fr/tich/plaquette/plantes\\_invasives.pdf](http://www.eau-rhin-meuse.fr/tich/plaquette/plantes_invasives.pdf)

# Les plantes invasives du Parc naturel régional des Ballons des Vosges : Connaissance et moyens de lutte

## La Jussie



## Avis de recherche

Jussie (*Ludwigia grandiflora*) - Famille des Onagracées -  
**Origine** : Amérique du Sud.

Forme des **herbiers amphibies denses** - Rhizome enfoui dont partent une à plusieurs tiges (jusqu'à 6m de long). Présences de poils sur les tiges.

**Feuilles** minces ovales, lancéolées, nervures bien visibles.  
**Fleurs** jaune vif, 5 pétales espacés. Floraison : juillet à octobre.

## Localisation

Les jussies se développent en **milieu humide** : eaux stagnantes relativement riches en éléments minéraux, de moins de 3 m. de profondeur, dans les **zones bien éclairées**. Enracinée sous l'eau, elle s'étend également sur les berges, et peut en moins de 4 ans recouvrir tout un cours d'eau. Elle est très présente dans le Sud-Ouest et la façade Atlantique. Elle est en phase d'expansion en Franche-Comté, présente en Lorraine et dans le Haut-Rhin (Nouveau Bassin à Mulhouse).

## Modes de dispersion

La dispersion des Jussies se fait principalement par **bouturage** des fragments de tiges. La multiplication par les graines est possible.

Les fragments de tiges se dispersent à travers les cours d'eau, mais également via les remblais et les machines. En hiver, la partie aérienne meurt, seul le rhizome résiste.



Envahissement des Jussies sur un canal : à gauche en 2005, à droite en 2007...

## Les problèmes posés

- Problèmes **d'écoulement des eaux**, d'**envasement** accéléré, **comblement** des canaux. Difficultés d'intervention pour tous travaux de maintenance.
- **Perte de biodiversité** par le recouvrement de la surface, empêchant le développement des autres plantes et limitant la vie animale.
- Crée des conditions asphyxiantes ainsi qu'une accumulation de matière organique. **Modifie la qualité de l'eau.**

## Prévention

Conserver et restaurer la **ripisylve** (forêt naturelle en bord de cours d'eau, composée principalement de saules et / ou d'aulnes) : l'ombrage empêche les Jussies de s'installer.

Ne pas utiliser de **remblais contaminés** (bien se renseigner sur leur provenance), nettoyer systématiquement les outils et machines sur les chantiers envahis.



Dans les rivières, mettre en place des **filets** (maille < 1 cm) en aval des zones envahies.

Les filets sont à nettoyer fréquemment.

Quand les Jussies recouvrent les cours d'eau, il devient difficile d'intervenir...

## Solutions

**En faible infestation** : arrachage manuel (juillet-août puis septembre-octobre) en plaçant un filet à maille fine (<1 cm) en aval pour éviter la dispersion des fragments.

**En forte infestation** : arrachage mécanique avec une pelle à griffe, depuis les berges ou sur un ponton flottant.

Fauche répétée des berges colonisées (minimum 2 fois entre mai et septembre), ramasser les produits de fauche et éviter leur dispersion dans l'eau (=> filet)

Mise hors eau des Jussies (assec : avril à juillet), draguage.

Plantation d'espèces locales (aulne, saule...) assurant un ombrage, néfaste pour les Jussies



*Les résidus de fauches et/ou d'arrachage peuvent être compostés chez un professionnel équipé. Sinon faire sécher sur place, isoler du sol et couvrir le tout pour éviter la dispersion des Jussies.*